



**Conseil du 11^e arrondissement de Paris
Séance du mercredi 15 mai 2024**

**Vœu relatif à la réforme dite du « choc des savoirs »
et aux suppressions de postes dans les écoles et collèges parisiens**

Le Conseil du 11^e arrondissement, considérant :

Que l'école publique est notre bien commun dans la construction d'une culture de haut niveau pour toutes et tous, clé de voûte d'une émancipation individuelle et collective et de l'égalité réelle et répondant aux défis sociétaux et économiques d'avenir ;

Qu'elle joue un rôle majeur dans la défense des valeurs de la République et pour faire de nos enfants des citoyennes et des citoyens libres et éclairés ;

Que l'importance est de maintenir un système éducatif public permettant à tous les élèves l'accès à la réussite éducative ;

Qu'à Paris, la rentrée 2024 verra la fermeture de 137 classes et 58 divisions dans les collèges, après une rentrée 2023 déjà marquée par une saignée sans précédent ;

Que la menace de fermeture d'une classe dans 9 écoles dans le 11^e arrondissement : écoles maternelles Bullourde, Cité Souzy, Cité Voltaire et écoles élémentaires Keller, 100 République, Servan, Saint-Bernard, 77 Belleville et EEA Saint-Sébastien ;

Que l'argument principal avancé par le gouvernement lors de la Loi de Finances 2024 pour justifier la suppression de 2440 postes (1709 dans le premier degré et 484 dans le 2nd degré) est la baisse démographique, alors que le décret du 21 février 2024 rend public la réduction du budget de l'Education Nationale de 691 millions supplémentaires, sans que le nombre d'élèves ait baissé en 4 mois, confirmant ainsi que les réductions de moyens sont avant tout guidées par la volonté de contracter à tout prix les dépenses publiques ;

Que le gouvernement de Gabriel Attal a pris une série de mesures destinées à revoir l'organisation des apprentissages des élèves à l'entrée au collège, réforme intitulée pompeusement « choc des savoirs » ;

Que l'évocation d'un « choc » témoigne d'une conception assez préoccupante de la réforme d'une politique publique, où l'injonction, soigneusement mise en scène, devrait remplacer le dialogue et la concertation, vus désormais comme une perte de temps ;

Qu'en lieu et place d'un « choc des savoirs », c'est plutôt un « choc de défiance » vis-à-vis des enseignantes et enseignants auquel nous assistons ;



Que cette réforme verra notamment la mise en place d'une organisation différenciée des enseignements en français et mathématiques selon les niveaux imposant de fait un système de tri des élèves lors de leur entrée au collège ;

Que ce « tri » des élèves est stigmatisant pour les enfants qui seront assignés dans le groupe le plus faible et inefficace, toutes les études démontrant au contraire que la mixité est un facteur qui favorise la réussite de tous les élèves, qui ne pénalise pas les bons, et aide ceux qui sont plus en difficulté ;

Que ceux qui ont le plus de difficultés à l'entrée en 6^e sont le plus souvent ceux qui viennent de milieux sociaux les plus modestes et que cette réforme constituera donc un abandon de la mixité sociale, à l'opposé de tous les principes républicains ;

Que la recherche en didactique a depuis longtemps convergé sur l'inutilité des groupes de niveaux, qui se révèlent soit particulièrement nocifs pour les élèves en difficulté, soit neutres, en fonction des moyens qui sont alloués pour leur mise en place ;

Que la mise en place des groupes de niveaux va se traduire à Paris par la suppression d'une heure de cours pour tous les élèves, la suppression de très nombreux demi-groupes en langues, en sciences et technologie, mais aussi la suppression de dispositifs pédagogiques existants pourtant utiles ;

Que ce projet de groupes de niveaux annoncerait la fin d'une école républicaine unique pour toutes les élèves ;

Que c'est surtout le nombre d'élèves par classe qui influe significativement sur la réussite des élèves ;

Que cette réforme fait peser un risque sur l'inclusivité à l'école ;

Que cette réforme prévoit également un passage en seconde conditionné à l'obtention du brevet, assorti de la création de « classes préparatoires en seconde » dont on ne sait encore comment elles seront organisées et financées ;

Que la volonté annoncée du gouvernement de voir baisser les résultats au brevet des collèges, au moment même où celui-ci deviendrait la condition des poursuites d'études, sans aucune réflexion sur les conséquences ;

Que la volonté d'uniformisation des enseignements et la standardisation des évaluations font peser une grande crainte sur la liberté pédagogique des enseignants et viendront tuer toute volonté des établissements de porter des projets novateurs et adaptés à leur situation ;

Qu'à Paris, comme dans de nombreuses communes partout en France, les organisations syndicales et les associations de parents d'élèves se mobilisent chaque année en faveur de la qualité de l'école publique, rappelant que les accompagnants des élèves en situation de



handicap (AESH) doivent être en nombre suffisant et bénéficier d'un salaire décent, et que la stabilité des équipes - notamment en éducation prioritaire - garantit des projets pédagogiques ambitieux, rappelant que la présence d'adultes formés et aux conditions de travail améliorées réduit la violence et améliore la réussite des élèves ;

Qu'il existe une opposition affirmée des professionnels de l'Education nationale, des organisations syndicales et des représentants de parents d'élèves contre cette réforme délétère qui s'est exprimée notamment lors des opérations « collèges désert », du vote contre les dotations horaires globales en conseil d'administration des collèges, et lors de la manifestation parisienne unitaire du samedi 4 mai ;

Que, présent.es aux côtés des parents et de la communauté éducative dans les conseils d'écoles, les conseils d'administration de collèges et lycées, dans les mobilisations, les élu.es de la majorité partagent leur ambition en faveur de l'école publique et sont dans l'incapacité de leur répondre sur les moyens alloués à l'école privée à Paris ;

Qu'en effet, si le nombre d'enfants scolarisés à Paris diminue depuis 3 ans, la part des élèves scolarisés dans l'enseignement privé est stable ;

Que, selon les projections, le choix de faire porter au public seul les suppressions de postes conduirait à une majorité d'élèves de 6^e scolarisés dans le privé à Paris d'ici 8 ans ;

Que l'enseignement privé bénéficie de conditions d'accueil particulièrement favorables, financées à près de 74% par la puissance publique, tout en s'affranchissant des règles communes, de l'accueil de l'ensemble des élèves sans distinction ;

Qu'il serait incompréhensible que l'enseignement public soit plus durement frappé par les suppressions de moyens que l'enseignement privé ;

Que les sénateurs du groupe socialiste, écologiste et républicain au Sénat ont déposé une proposition de loi visant à empêcher les créations de classes dans les établissements privés sous contrat dans les zones géographiques où des fermetures de classes dans les établissements publics ont été effectuées ;

Que l'enseignement privé accueille près de 31% des élèves de la maternelle au lycée à Paris ;

Que la commission de concertation académique de l'enseignement privé de Paris a révélé que sur les 353 suppressions de postes sur toute l'académie de Paris, l'enseignement privé en subit 50 contre 303 dans le public, soit 15% des suppressions de postes ;

Que les projections des directeurs et directrices d'école aboutissent dans certains cas à 29 élèves dans certaines classes en REP, mais aussi à des classes à 29 ou 30 élèves en primaire mais aussi en maternelle, et dans de très nombreux cas à des classes au-delà des 25 élèves pourtant affichés comme une limite supérieure par le ministère ;

Qu'une nouvelle instance de l'académie en juin doit permettre de réviser les mesures de suppressions de postes ;



Que nous soutenons l'ensemble de la communauté éducative en faveur d'une école publique juste pour tous et exigeante pour chacun ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement, et des élu.e.s des groupes Paris 11 en Commun, Communiste et Citoyen, et Ecologiste du 11e,

EMET LE VŒU :

- Que le gouvernement renonce à cette réforme dite du « choc des savoirs » et engage un dialogue avec toute la communauté éducative et les collectivités afin d'œuvrer à un projet commun inclusif et ambitieux pour l'école publique de demain ;
- Que le Ministère de l'Éducation nationale annule en juin toute suppression de poste, afin de permettre la diminution du nombre moyen d'élèves par classe, tant dans le primaire que dans le secondaire ;
- Que le Ministère de l'Éducation nationale ouvre les postes nécessaires pour développer des brigades de remplacements, pour développer les pédagogies différenciées à même de faire réussir tous les élèves dans des classes hétérogènes, et notamment les élèves en situation de handicap ;
- Que le Rectorat de Paris communique le nombre de postes supprimés à Paris dans l'enseignement privé sous contrat, primaire comme secondaire, pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024 ;
- Que le Ministère de l'Éducation nationale prévoie la fermeture de 50 classes dans l'enseignement privé à Paris afin de permettre l'ouverture de 50 classes dans le public en transférant les personnels enseignants ;
- Que l'Etat engage une politique volontariste afin de renforcer l'attractivité des métiers de l'enseignement à travers une amélioration de la rémunération et des conditions de travail des enseignant.e.s, et revalorise en particulier le métier d'AESH par une augmentation des salaires et une amélioration des conditions de travail.

Résultat des votes :

Ne prend pas part au vote : Les élu.e.s du groupe Changer Paris.

Pour : Les élu.e.s du groupe Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés, du Groupe Ecologiste du 11^e, du groupe Communiste et Citoyen, et M. Grégory MOREAU.

Le vœu est adopté à l'unanimité